



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
ET DES MOYENS

N° Spécial

28 Octobre 2019

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DRHM du 28 Octobre 2019

SOMMAIRE

Arrêté	Date	DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS	Page
DRHM N° 2019-006	25.10.2019	Arrêté préfectoral portant composition du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la préfecture des Hauts-de-Seine.	3

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS

Arrêté préfectoral DRHM n° 2019-006 portant composition du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la préfecture des Hauts-de-Seine

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

VU l'arrêté préfectoral DRH n° 2014-05 du 16 octobre 2014 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la préfecture des Hauts-de-Seine ;

VU l'arrêté préfectoral DRHM du 6 juin 2018 fixant le nombre de sièges attribués aux représentants du personnel au sein du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la préfecture des Hauts-de-Seine ;

VU le procès-verbal portant résultats des élections professionnelles de 6 décembre 2018 pour la désignation des représentants du personnel au sein du comité technique de proximité de la préfecture des Hauts-de-Seine ;

CONSIDERANT le courrier en date du 9 janvier 2019 de la section locale FORCE OUVRIERE de la préfecture 92;

CONSIDERANT le courriel en date du 17 janvier 2019 de la section locale CFDT INTERCO de la préfecture 92;

CONSIDERANT le courriel en date du 22 octobre 2019 de la section locale SAPACMI

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) est composé ainsi qu'il suit :

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION

- le Préfet, président
- le Secrétaire général de la Préfecture, responsable des ressources humaines

REPRESENTANTS DU PERSONNEL

REPRESENTANTS TITULAIRES

FO

- Madame Mireille NITA-COMLAR
- Madame Patricia BOGGI
- Madame Rasika HADI
- Madame Marie-Line MISTRETTA
- Madame Véronique PERRON

SAPACMI

- Madame Amina MOUJAHID MOUSSAOUI
- Madame Delphine AMAR

CFDT-INTERCO

- Madame Hélène CREUSER

REPRESENTANTS SUPPLEANTS

FO

- Monsieur Jean Luc VIDAL
- Monsieur Didier RENAUD
- Monsieur Stéphane SERIE
- Monsieur Franck LIZZI
- Madame Catherine BEN ASSAYA

SAPACMI

- Madame Julie ARRU-GALLARD
- Madame Merveille SOHO MATAT

CFDT-INTERCO

- Monsieur Jean-Pierre GIBERT

ARTICLE 2 :

Assistent également :

- Madame le Docteur Florence SEBAOUN, médecin de prévention ;
- Madame le Docteur Corinne DRUCKER, médecin de prévention ;

- Monsieur le Docteur Michel LIENARD, médecin de prévention ;
- Madame Alexandra PETIT, conseiller de prévention.

ARTICLE 3 :

Peut également assister :

- Monsieur Yves BENEDETTI, inspecteur santé et sécurité au travail ou son représentant.

ARTICLE 4 :

L'arrêté DRH n° 2019-02 du 17 janvier 2019 fixant la composition des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de la Préfecture des Hauts-de-Seine est abrogé.

ARTICLE 5 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture des Hauts-de-Seine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat.

Fait à Nanterre, le 25 octobre 2019

Le Préfet,

signé

Pierre SOUBELET

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>